

# Directrice/ directeur des répétitions en danse

## CHARTRE DES COMPÉTENCES

Cette étude a tenu compte du fait que les responsabilités et les tâches d'une directrice/d'un directeur des répétitions en danse **peuvent varier** selon le contexte et l'environnement de travail. Il en résulte que toute personne occupant cette fonction **n'a pas nécessairement** à accomplir l'ensemble des tâches et à démontrer l'ensemble des compétences générales énumérées dans ce document.

DÉCEMBRE 2008



## AVANT-PROPOS

Ce document présente l'inventaire des compétences pouvant être requises de celles et ceux qui occupent la fonction de directrice/directeur des répétitions en danse. Ce travail a été proposé et coordonné par le Conseil québécois des ressources humaines en culture (CQRHC) en collaboration avec le Regroupement québécois de la danse (RQD) à l'occasion des Grands Chantiers de la danse professionnelle du Québec, grâce au soutien financier d'Emploi-Québec. L'atelier a été tenu à Montréal les 6 et 7 septembre 2008 et a réuni six praticiens, en l'occurrence :

Ginelle Chagnon  
Christine Charles  
Johanne Dor  
Pierre Lapointe  
Hélène Leclair  
Sophie Michaud

Le document résultant de cet atelier a ensuite fait l'objet d'une validation à laquelle ont participé :

Nathalie Buisson  
Ginelle Chagnon  
Christine Charles  
Sophie Michaud

Autres personnes ayant collaboré à la réalisation de cette étude :

Élise Chouinard, adjointe à la réalisation  
Regroupement québécois de la danse  
Sophie Préfontaine, chargée de projet  
Regroupement québécois de la danse  
Pierre Morin, consultant  
Pierre Morin, Formation Inc.

Conception graphique et mise en page : Pierre Beaudoin

© Conseil québécois des ressources humaines en culture.

### LA DIRECTRICE/LE DIRECTEUR DES RÉPÉTITIONS EN DANSE, UNE/UN ARTISTE AVANT TOUT

La directrice/le directeur des répétitions en danse est l'un des maillons de la chaîne recherche-crétion-production-diffusion. Ses compétences professionnelles reposent sur des fondements artistiques inhérents et essentiels à l'exercice de ce métier. Toute personne exerçant cette fonction doit mettre à profit l'ensemble de ses connaissances de la danse et de l'art en général. En cela son profil est, sans équivoque, celui d'un artiste.

### LA FONCTION ET SON TITRE

La praticienne/le praticien occupant la fonction dont il est ici question se définit le plus souvent comme répétitrice/répétiteur mais également comme assistante/assistant au chorégraphe, directrice/directeur d'interprètes, conseillère/conseiller artistique, œil extérieur ou dramaturge. Son titre varie principalement selon le type de projet et la nature des tâches qui lui sont attribuées.

Dans l'optique d'une nouvelle appellation capable de représenter l'ensemble des compétences énumérées dans cette charte, le titre de directrice/directeur des répétitions en danse s'est révélé le plus approprié. Outre le fait que la définition donnée au dictionnaire du mot répétiteur, répétitrice<sup>1</sup> ne réfère pas à l'exercice d'une pratique de la danse, les artistes se consacrant à ce travail considèrent ce terme désuet, voire inapproprié, en raison de l'évolution du métier au cours des dernières années et réducteur, au regard de l'étendue de la tâche dont ils s'acquittent.

Alors que le terme répétitrice/répétiteur décrit une partie seulement des tâches accomplies, le terme directrice/directeur insiste sur l'importance des responsabilités confiées au plan de la gestion des ressources humaines et/ou au niveau artistique.

<sup>1</sup> Répétiteur/répétitrice : personne qui donne des leçons particulières à des élèves. Le Petit Larousse. Dictionnaire 2009, p. 877.

### LA DIRECTRICE /LE DIRECTEUR DES RÉPÉTITIONS AU SERVICE DE L'ŒUVRE

Dans les différents contextes où elle/il est appelée à intervenir, la directrice/le directeur des répétitions peut remplir tour à tour et à des degrés différents, les rôles de spectatrice/spectateur privilégié(e), de conseillère/conseiller artistique, d'enseignante / enseignant, de coach, de régisseuse/régisseur, d'intermédiaire et de médiatrice/médiateur. Peu importe l'étendue et la nature de ses interventions, d'un point de vue éthique et pratique, chacune de ses actions repose sur l'impératif de respecter l'intégrité de l'œuvre.

## TERMINOLOGIE

### \_Compétence

Telle qu'utilisée dans le cadre de cette analyse, la notion de compétence signifie la démonstration par un individu qu'il possède la capacité - c'est-à-dire les connaissances, les habiletés et les attitudes - d'accomplir un acte professionnel ou une tâche conformément à une norme et/ou à toute exigence prédéterminée.

### \_Types de compétence

On distingue deux types de compétences : les compétences **professionnelles** et les compétences **générales**. Les compétences professionnelles représentent les diverses tâches que le praticien d'un métier ou d'une profession ou que le titulaire d'un poste doit être capable d'accomplir et ce, en conformité avec les exigences de son métier, de sa profession ou de sa fonction. Les compétences générales sont les habiletés et les qualités (traits, attitudes, qualités morales) que le praticien ou le titulaire en question doit posséder et démontrer pour s'acquitter de ses responsabilités et de ses tâches. Chacune des compétences professionnelles identifiées dans le présent document doit être exercée en conformité avec les lois, les règlements et les normes qui s'appliquent.

### \_Interprète

Ce terme inclut les danseurs ainsi que les autres artistes (acteurs, musiciens, plasticiens, ...) agissant à titre d'interprètes au cours d'un processus de création et de la représentation publique de l'œuvre.

## COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le cas échéant, une directrice/un directeur des répétitions en danse doit être capable de ...

### A. DIRIGER LES INTERPRÈTES

1. Créer une synergie au travail
2. Faciliter l'appropriation de la chorégraphie par les interprètes
3. Superviser l'apprentissage du matériel chorégraphique
4. Enseigner le matériel chorégraphique
5. Préciser les nuances et les détails de la chorégraphie
6. Accompagner l'interprète dans la résolution de problèmes
7. Proposer des pistes d'exploration pour les interprètes
8. Procéder à une observation critique des interprètes
9. Communiquer de la rétroaction
10. Motiver les interprètes
11. Exiger l'atteinte des objectifs techniques et artistiques

### B. PARTICIPER AU PROCESSUS DE CRÉATION

1. Participer à la sélection des danseurs
2. Participer à la distribution des rôles
3. Saisir l'intention chorégraphique
4. Amener le chorégraphe à clarifier/préciser ses intentions
5. Faciliter la prise de décision du chorégraphe
6. Communiquer l'intention du chorégraphe
7. Nourrir l'interprétation des danseurs
8. Utiliser les propositions des interprètes
9. Contribuer à la création de séquences chorégraphiques
10. Contribuer à la construction des liens des séquences chorégraphiques
11. Apprécier l'œuvre à titre de premier spectateur

### C. EXERCER UN RÔLE CONSEIL AUPRÈS DU CHORÉGRAPHE ET/OU DE LA DIRECTION ARTISTIQUE

1. Aider le chorégraphe à verbaliser sa démarche artistique ou ses préoccupations
2. Communiquer ses impressions à l'égard du travail chorégraphique
3. Suggérer des pistes de recherche concernant la démarche artistique
4. Contribuer à clarifier la relation entre la chorégraphie et les autres composantes artistiques de l'œuvre
5. Informer la direction artistique de la qualité du travail des interprètes
6. Formuler des recommandations concernant les productions en cours
7. Agir à titre de médiateur au sein de l'équipe artistique

### D. PLANIFIER LES HORAIRES

1. Recueillir les disponibilités des interprètes et du chorégraphe
2. Participer à l'élaboration du calendrier d'une production
3. Réserver les lieux de répétition
4. Établir l'horaire journalier
5. Planifier les activités des interprètes en lien avec la production
6. Participer à l'élaboration de l'horaire en salle
7. Participer à l'élaboration de l'horaire en tournée
8. Communiquer les horaires aux personnes concernées

## **E. PRÉPARER LES RÉPÉTITIONS**

1. S'imprégner des composantes du projet artistique
2. Identifier les besoins et les attentes du chorégraphe et/ou du directeur artistique
3. Identifier les exigences artistiques et techniques du projet s'appliquant aux interprètes
4. Établir le contenu de la répétition
5. Mémoriser la chorégraphie et les autres composantes de l'oeuvre
6. Réunir les ressources techniques et matérielles requises
7. Participer à l'aménagement du lieu de répétition

## **F. ENCADRER LA FORMATION CONTINUE ET L'ENTRAÎNEMENT DES DANSEURS**

1. Orienter la formation continue et l'entraînement en fonction des exigences de l'oeuvre
2. Participer au choix des formateurs
3. Préparer les classes d'échauffement et/ou d'entraînement
4. Participer à l'aménagement des lieux d'entraînement et de formation continue
5. Choisir l'accompagnement musical
6. Donner les classes d'échauffement et/ou d'entraînement
7. S'assurer de la participation du danseur à ses activités d'entraînement et/ou de formation continue

## **G. PARTICIPER AUX ASPECTS TECHNIQUES DE LA PRODUCTION**

1. Assurer la régie des aspects techniques des répétitions
2. Collaborer à la rédaction de fiches techniques
3. Veiller à la qualité des aspects techniques des représentations
4. Assister/suppléer à la régie de plateau en théâtre ou en salle
5. Assister/suppléer à la régie de lumière en théâtre ou en salle
6. Assister/suppléer à la régie sonore en théâtre ou en salle
7. Assister/suppléer à la régie de l'image en théâtre ou en salle
8. Veiller à l'entretien des costumes

## **H. DOCUMENTER L'ŒUVRE ET LE TRAVAIL EN COURS**

1. Rédiger une notation chorégraphique
2. Procéder à la captation vidéo du travail
3. Recueillir les commentaires des interprètes concernant leur partition chorégraphique
4. Photographier les composantes visuelles de la production

## **I. VEILLER À LA SANTÉ ET À LA SÉCURITÉ DE L'ÉQUIPE ARTISTIQUE**

1. Veiller à neutraliser les dangers potentiels dans les lieux de travail
2. Veiller au respect des lois, règlements et obligations contractuelles relatifs à la santé et à la sécurité
3. Concilier les exigences du projet avec les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité des danseurs
4. Administrer les premiers soins
5. Orienter l'artiste victime d'un accident ou d'une maladie vers les ressources appropriées
6. Faciliter la réintégration d'un danseur suite à un accident ou à une maladie
7. Faire un suivi sur l'état de santé des artistes
8. S'assurer de la tenue d'un registre des blessures

## **J. REPRÉSENTER LA COMPAGNIE/LE PROJET**

1. Agir à titre de représentant auprès du diffuseur et de son équipe
2. Assumer/collaborer à la direction de tournée
3. Participer aux activités de promotion du spectacle
4. Participer à des activités de médiation culturelle et artistique

## **COMPÉTENCES PERSONNELLES**

Et pour accomplir, le cas échéant, les tâches précédemment identifiées, une directrice/un directeur des répétitions en danse doit ...

## **K. ... S'APPUYER SUR UN ENSEMBLE DE COMPÉTENCES GÉNÉRALES, EN L'OCCURRENCE :**

1. Démontrer de l'empathie
2. Démontrer une capacité d'écoute
3. Démontrer une capacité d'adaptation
4. Prendre des décisions
5. Faire preuve de polyvalence
6. Démontrer un sens de l'organisation
7. Exercer un leadership
8. Faire preuve de tact et de diplomatie
9. Gérer le stress
10. Mémoriser
11. Communiquer verbalement
12. Démontrer une sensibilité artistique
13. Faire preuve de créativité
14. Résoudre des problèmes
15. Communiquer physiquement
16. Agir d'instinct
17. Faire preuve de persévérance
18. Démontrer rigueur et souci du détail
19. Travailler en équipe
20. Démontrer une capacité d'observation
21. Démontrer une capacité d'analyse
22. Faire preuve de psychologie
23. Se renouveler
24. Composer avec l'incertitude et l'ambiguïté
25. Prendre du recul
26. Déceler l'intangible